



## Un conducteur retiré injustement du service de la conduite.

### La CGT rétablit la vérité.

Le 03 janvier 2012, un conducteur de train s'est vu notifié par le Directeur d'Etablissement une **inaptitude définitive** pour exercer son métier, par courrier en RAR, suite à un incident en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Jugeant le dossier de l'agent trop important, (avec d'autres incidents ces dernières années), une insuffisance professionnelle a été prononcée.

**Mais l'insuffisance professionnelle que ce dossier met en exergue, c'est uniquement celle de la ligne hiérarchique de l'établissement PACA SNCF !**

- Un **dossier monté uniquement à charge et sans transparence**, en contradiction complète avec les textes réglementaires (TT0809)
- Une **direction qui fait de l'entrave au CHSCT** (Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail) constatée par l'inspecteur du Travail et qui ne fournira aucun des documents demandés par le CHSCT (malgré l'obligation légale - Code du Travail).
- Des **manquements graves de l'encadrement** (absence de reprise de formation, de prise en compte du Facteur Humain, de suivi pertinent de l'agent (TT0022, TT0035).
- Une **mesure brutale, sans progressivité** : jamais l'encadrement n'a expliqué à l'agent qu'il pouvait se voir retirer son habilitation conduite à la vue de son dossier (bien sûr, car cela ne le mérite pas !) (TT0809, TT0035).
- Une **procédure d'inaptitude non respectée** ! L'agent n'a pas la possibilité de remédier aux causes ayant conduit l'employeur à le retirer provisoirement de la conduite, dans le but de réintégrer sa fonction, seule procédure prévue ! (TT0035, TT0809)

**Tout ceci conjugué avec un traitement humain déplorable, et donc un accroissement des Risques Psycho-sociaux.**

Pour la CGT la **campagne de désinformation** de l'encadrement, et les moyens mis en œuvre pour tenter de démobiliser les conducteurs qui ont pris conscience qu'ils sont tous concernés, ne sont que le reflet du **malaise** que ressentent aujourd'hui **nos dirigeants**.

Cet agent n'a jamais franchi de signal d'arrêt ! Aujourd'hui de nombreux conducteurs poursuivent (heureusement) leur carrière après avoir été l'auteur d'incident(s) important(s). Nous sommes des hommes et des femmes, et commettons donc parfois des erreurs malgré notre professionnalisme. Les systèmes de sécurité embarqués sont là pour y palier.

C'est le cas aujourd'hui de notre collègue, **ni plus, ni moins**.

La mesure adaptée n'est pas le retrait définitif de l'aptitude à la conduite, mais une **inaptitude temporaire**, permettant de **remédier aux causes**, en analysant la situation dans sa globalité!

## **LE DOSSIER DOIT ETRE RÉEXAMINÉ, LES MANQUEMENTS MANAGERIAUX IDENTIFIÉS, POUR EVITER QU'ILS NE SE REPRODUISENT !**

- ✓ La CGT a démontré les manquements et errements de l'encadrement.
- ✓ La CGT a utilisé toutes les possibilités de dialogue avec la direction, dont certaines ont été refusées pour des motifs grotesques.
- ✓ La CGT a été force de proposition pour compléter l'enquête du dernier incident (propositions refusées).

**Aujourd'hui les conducteurs n'ont pas d'autre choix que la mobilisation pour enfin faire reconnaître cette injustice, si dramatique pour l'agent de conduite, mais surtout si inquiétante pour tous les salariés de la filière Traction !**

**La grève des conducteurs entamée le 6 janvier, continue donc avec deux nouvelles journées d'action ce mardi 17 et vendredi 20 Janvier afin de faire revenir notre direction sur une décision injuste et pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.**